

LA RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL AU NÉPAL

PROFESSEUR WEN TIEJUN *

DR. LAU KINCHI **

Jusqu'à présent, en Asie du Sud, il n'y a eu aucun modèle réussi de réforme agraire, alors qu'en Asie de l'Est, il n'y a eu aucun cas de réforme agraire qui ait échoué, quelles que soient les idéologies ou les institutions dont le gouvernement se réclamait. La révolution agraire « hors légalité » imposée par la force par le Parti communiste du Népal (CPN-M), maoïste, sous l'autorité de Prachanda, a pu s'étendre pendant la décennie de lutte armée paysanne qui a commencé en 1996. Pour accéder au pouvoir les dirigeants du CPN-M durent demander aux paysans de restituer les terres aux propriétaires et rencontrèrent une vive opposition.

Cet article s'appuie sur l'expérience de la réforme agraire en Asie de l'Est et suggère des recommandations pour établir des projets qui serviront de référence pour éviter d'autres échecs du modèle des réformes agraires en Asie du Sud s'inspirant de la réforme agraire du Népal.

J. Adhikari, dans son étude sur la réforme agraire au Népal, a fait une observation: « Dans le monde, les réformes agraires ont été implantées avec succès après des révolutions politiques. Jana Andolan (*le mouvement du peuple* du 11 avril 2006) a donné au Népal cette possibilité. Maintenant, c'est le bon moment de s'occuper de ce problème. » [Adhikari 2006]. En fait, le soulèvement de masse de 2006 a forcé la monarchie à accorder la formation d'une république démocratique. Pourtant, dans quelle mesure a-t-on laissé le soulèvement refluer, pendant que des négociations avaient lieu entre les partis politiques et la chance historique d'une réforme agraire, destinée à changer les structures et les relations agricoles, est-elle arrivée et repartie ?

Pour répondre à cette question, on ne peut éviter d'examiner les théories et les pratiques de l'un des acteurs clé, le Parti Communiste du Népal (maoïste), CPN (M), qui était largement tenu à l'écart de la législature

* BEIJING, wenti@ruc.edu.cn

** HONGKONG, laukc@ln.edu.hk

et de la réforme gouvernementale, mais a réussi un temps à prendre la tête du nouveau gouvernement de coalition du Népal. Leader du CPN (M), Prachanda fut en effet Premier ministre du 18 octobre 2008 au 4 mai 2009.

Toile de fond : un moment historique au Népal

28 mai 2008, Katmandou, date historique dans l'histoire du Népal. La monarchie, datant de 240 ans, prit fin avec l'élection de l'Assemblée Constituante (CA) et le roi Gyanendra céda le pouvoir et quitta le palais. Le CPN (M) remporta la victoire aux élections de 2008 pour l'Assemblée Constituante: il émergea comme le plus grand parti politique, à la surprise de tous, y compris d'eux-mêmes ¹. Prachanda avoua qu'il ne s'était pas attendu à engranger un si grand nombre de votes, obtenant 38,2% des sièges du CA ². Sans majorité au CA, il fut forcé de conclure une alliance avec d'autres partis politiques, s'il voulait exercer le pouvoir. Ce fut un long processus de négociations, d'allées et venues pendant les deux mois de juillet et d'août ³. Un accord fut éventuellement conclu entre trois partis pour former le gouvernement ; le 18 octobre, Prachanda devint Premier ministre.

La naissance du nouveau gouvernement, avec toutes les douleurs du travail, montre combien le chemin politique vers le pouvoir fut épineux. Le nouveau gouvernement est basé sur

¹ Voir l'interview de Guo Xiu avec Prachanda : « Le « CPN (Maoist) et la Chine », *Huanqiu Shibao Global Times*, 10 juin 2008 (en chinois).

² L'Assemblée Constituante comprenait 601 sièges dont 240 étaient élus directement sur la base des circonscriptions électorales existantes, 335 étaient nommés par divers partis, sur la base de leurs forces respectives aux élections directes et 26 étaient nommés par le Premier ministre, à la représentation proportionnelle. Le CPN (M) obtint 118 sièges (49,2%) et 100 sièges dans les deux premières catégories respectivement, ce qui veut dire 38,2% au total pour les catégories élues. Le CPN (ULM) obtint un total de 103 sièges (18,1%) et le NC 109 sièges (19,1%). Les trois partis madhési eurent 79 sièges. Plusieurs petits partis communistes eurent une douzaine de sièges.

³ Le CPN (M) était censé s'allier avec le parti communiste du Népal (Marxistes Léninistes unis), le CPN (UML) pour former le nouveau gouvernement, mais il rompit ses relations avec ce dernier sur la question du candidat à la présidence et sur le partage du pouvoir pour les postes de ministres ; il fut alors isolé, quand les trois autres principaux partis s'unirent pour proposer leur candidat à la présidence.

le partage du pouvoir entre trois des quatre plus grands partis, à l'exclusion du Parti Népalais du Congrès (NC), qui avait cependant présenté avec succès son candidat pour la présidence, même si ce rôle est purement décoratif. Les tensions entre les trois partis étaient évidentes. Alors que le CPN (M) et le CPN (UML) sont tous deux des partis communistes, la rivalité entre eux n'a jamais diminué ⁴.

Quand la présidence du CPN (M) fut perdue, le commentaire de Prachanda à la presse fut que les maoïstes n'avaient pas échoué, puisqu'ils étaient arrivés à empêcher à la fois le leader du NC et celui du CPN (UML) de devenir président ⁵. Même après que le nouveau gouvernement fut formé avec l'alliance du CPN (M) et du CPN (UML) et le Forum des Droits du Peuple Madhesi, l'éditorial de l'organe du CPN (M), *Red Star (L'étoile Rouge)* dénonça ces deux partis comme révisionnistes et opportunistes ⁶.

Le nouveau gouvernement a la tâche de faire un projet de nouvelle constitution sous deux ans, pour ouvrir la voie à une république fédérale et démocratique du Népal. En dépit de tous les problèmes politiques et militaires qui préoccupent les médias ⁷, le problème central est la question de la terre et de la

⁴ Alors que le CPN (M) avait établi des « gouvernements populaires de district », pendant la Guerre du peuple dans tout le pays en 2000-2001 (Pyakurel 2007 : 89), le CPN (UML) avait gagné 60 % du total des votes des 4 000 élections locales dans les villages, avant que le gouvernement précédent ne dissolve les gouvernements locaux et ne nomme ses propres comités. Le CPN (UML) avait aussi une grande influence sur le mouvement coopératif du Népal. Selon Badal, dans l'interview qu'il nous a accordée, il y avait 14 300 coopératives de communautés forestières, avec 10 millions de membres, 1 500 coopératives de collecte laitière, avec un chiffre d'affaires annuel de 4 milliards de roupies, et de nombreuses coopératives pour l'usage de l'eau et autres. Le CPN (UML) dominait la plupart des coopératives et présidait les coopératives d'épargne et laitières; la majorité des membres des coopératives de fruits et légumes étaient membres du CPN (UML).

⁵ Rapporté dans *The Himalayas*, 22 juillet 2008.

⁶ Le 25 août 2008, le journal maoïste *Red Star*, dans son éditorial, félicitait Prachanda pour son élection comme Premier ministre, mais déclarait qu'« il lui serait très difficile de travailler ensemble, dans une alliance avec le CPN-UML révisionniste et le Forum Madhesi Janadhikar totalement opportuniste ».

⁷ Entre autres est la question du souhait du Népal d'en finir avec les clauses inéquitables du Traité de Segauli de 1816 avec l'Anglo-Inde. Un autre problème est celui de l'intégration de l'Armée Maoïste de Libération du Peuple dans l'Armée Nationale. Depuis l'accord de paix

réforme agraire. Prachanda reconnaît aussi que les Maoïstes ont amassé un grand nombre de voix parce qu'ils avaient formulé les aspirations des gens pauvres sous la féodalité. Sa campagne électorale avait promis une réforme agraire radicale.

Ce fut pendant ces jours pleins de contradictions dans l'arène politique du Népal que les auteurs de cet article se rendirent dans ce pays et organisèrent des visites dans les villages, outre des rencontres avec des leaders et des cadres de divers partis politiques et des groupes de la société civile. La question principale qui nous préoccupait était la terre et la réforme agraire.

Le problème : l'inégalité des ressources en terre

L'urgence de cette question de la réforme agraire ne diminua pas avec l'arrivée au pouvoir du CPN (M). Dans un pays avec une population totale de 29 millions d'habitants dont 84 % sont ruraux, le pourcentage du PIB venant des activités agricoles était de 38 % (2005) et le PIB par tête était de 272 US \$ (estimation du département d'État américain pour 2005)⁸. La productivité agricole est faible, avec la moyenne de récolte de céréales pour 1999-2001 de 2 089 kg par hectare et la récolte moyenne de légumes et de tubercules (199 661 998) étant de 7 958 kg par ha (moyenne mondiale 12 958 kg par ha). Les indicateurs sociaux sont affligeants : l'espérance de vie est de 60,6 ans (estimation de 2007), le taux de mortalité infantile est de 64 morts sur 1 000 naissances viables, et le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui ont un poids insuffisant est de 47 % (1995-2000)⁹.

Le CPN (M) a augmenté son soutien populaire pendant sa Guerre du peuple depuis sa déclaration du 13 février 1996 et cette popularité a à voir avec les graves contradictions sociales à la campagne. La terre arable n'est que de 21 % de la surface du Népal, concentrée au sud, dans la plaine du Terai. En dépit de ressources en eau abondantes au Népal, avec plus de 6 000 cours d'eau grands et petits, les systèmes d'irrigation sont minimes et les investissements pour des moyens de production agraire

de 2006, la PLA (armée maoïste) est dans un cantonnement surveillé par les Nations unies, en attendant son intégration dans l'Armée Nationale, mais cela déplaît aux généraux de l'armée nationale.

⁸ Voir http://encarta.msn.com/fact_631504826/nepal_facts_and_figures.html

⁹ Voir Earthtrends figures : http://earthtrends.wri.org/pdf_library/country_profiles/agr_cou_524.pdf

modernes sont seulement de 1 %. 99 % des investissements sont pour la terre, la main-d'œuvre, l'élevage et des outils primitifs. La répartition des terres est inégale. En 2001-2002, 0,76 % des foyers avaient plus de 5 ha de terre et occupaient 7,31 % des surfaces ; les 5 % supérieurs des propriétaires terriens possédaient plus de 37 % de la terre, alors que 47 % des foyers propriétaires n'en possédaient que 15 %. Seules, 10 % des femmes possédaient de la terre, et en moyenne moins de 0,1 ha [Adhikari, 2006]. L'inégalité dans la répartition des terres, mesurée selon le coefficient de Gini, était de 0,544 en 2001 ¹⁰. La taille moyenne d'une tenure était de 0,96 ha ; 51 % des propriétés familiales d'un ha étaient menacées de disette ¹¹. De plus, dans l'ensemble du pays, il y avait plus de 12 millions de paysans sans terre, équivalent à plus d'un tiers de tous les paysans ¹². Certains sont des métayers, les statistiques diffèrent sur leur nombre. Selon une étude, en 2003-2004, environ 7 % des paysans ne font que louer leur terre et environ 31 % (environ un million) travaillent comme métayers et possèdent en même temps leur propre terre qu'ils cultivent ¹³. La terre cultivée par les métayers correspond à 9-12 % du total ¹⁴. Il faut aussi remarquer que, en dépit du manque de terre arable, la quantité de terre en jachère (surtout des terrains possédés par des propriétaires absents) était assez importante. On rapporte qu'environ 25 % des terres cultivables étaient en jachère ¹⁵.

Analyse historique : échec des programmes de réforme agraire légale au Népal comme modèle pour l'Asie du Sud

On accepte généralement que le CNP (M) a rassemblé un grand nombre de votes aux élections de 2008 à cause des aspirations

¹⁰ UNDP, *Human Development Report 2004*, p. 43.

¹¹ *Nepal Agricultural Census 2001*, cité dans Adhikari 2006 :9-10.

¹² Selon le recensement agricole de 2001, sur les 4235 millions de foyers dans tout le pays, 3,3 millions étaient ruraux dont 1,2 million sans terre.

¹³ Deuxième étude du niveau de vie au Népal 2003-2004 (NLSS-II), cité par Adhikari 2006 :14.

¹⁴ Le chiffre de 1994 présenté par la commission Badal était de 12 % et le chiffre de 2001, donné par le recensement agricole de 2001 était de 9 %, cité par Adhikari 2006 : 14.

¹⁵ Selon CSRC 2004, 2968017 ha de terre sont cultivés, alors que 986,898 ha restent en friche ; cité par Adhikari 2005 : 15.

de la majorité des gens au changement. La réforme agraire est au centre de telles aspirations et le CPN (M) a promis que la réforme agraire était son combat contre la féodalité et l'impérialisme. Pendant la guerre populaire de dix ans, le CPN (M) s'était battu aux côtés des paysans pour prendre la terre aux propriétaires terriens.

Le CPN (M) n'est pas le seul parti politique qui travaille à la réforme agraire. En fait, le slogan « la terre aux cultivateurs » a été tout d'abord proposé par le soi-disant droitier Parti du Congrès népalais, dès 1951. Le leader du CN, Bhim Datta Pant, était bien connu pour sa déclaration : « soit vous labourez la terre, soit vous la quittez ».

Sous le roi Mahendra, la loi agraire de 1957 n'a pas introduit de changement structurel dans le système agraire, mais a cherché à accorder la sécurité du bail aux métayers et à empêcher un impôt supplémentaire en argent ou travail de la part des propriétaires. La Loi agraire de 1964 fut une tentative de refonte des relations agricoles et déplacement du capital et de la main-d'œuvre de la terre vers le secteur industriel. On déclara de manière explicite que le but était de « détourner le capital inactif et la main-d'œuvre de la terre vers d'autres secteurs de l'économie afin d'accélérer le rythme du développement national »¹⁶. On pensait que, « à moins que des processus ne soient engagés pour enlever la main-d'œuvre et le capital investis de l'agriculture pour les faire travailler dans des secteurs non agricoles, la croissance économique n'aura pas lieu »¹⁷. L'accent était mis sur la nécessité d'accélérer la croissance dans les sphères non économiques plutôt que sur l'idéal égalitaire de justice sociale.

La réforme fixait un plafond supérieur à la tenure de la terre, donnait des droits aux cultivateurs qui louaient des champs appartenant à d'autres, fixait les loyers agricoles à un maximum de 50% de la récolte principale, introduisait un plan d'épargne obligatoire et un système d'imposition couvrant à la fois les propriétaires et les métayers. Cependant, le résultat fut qu'en 1972 seulement environ 30 000 ha de terre en surplus furent acquis par le gouvernement, ce qui représentait à peu près 3% de la surface cultivable et seulement 22 000 ha furent réellement redistribués à environ 10 000 familles de paysans.

¹⁶ Préambule de la Loi agraire. Cité dans Regmi 1999 : 219.

¹⁷ Ministère du Plan, Economic Affairs Report, I, n° 2, mai 1963, p. 9. In Regmi, 1999 : 200.

Une des raisons était probablement qu'une bonne partie de la terre en surplus n'était pas cultivable¹⁸. Le plan d'épargne obligatoire ramassa 120 000 roupies et deux tiers de l'argent servaient à abonder le crédit agricole grâce à des comités au niveau villageois. Toutefois, à cause d'une grave corruption, ce projet fut aboli au bout de quelques années et la plupart des gens n'ont pas pu récupérer leurs économies.

En somme, la réforme agraire eut peu d'impact sur la structure ou sur les relations agraires. Le principe sous-jacent pour cette réforme, tel qu'énoncé par une proclamation royale, était « la coordination des classes » et non « le conflit de classes » : le « programme de réforme agraire n'a pas pour objet de bénéficier à une classe, au détriment de l'autre » (Regmi 1999 : 213-214). En un mot, « la coordination de classes » était prévue pour préserver le *statu quo* sans que les intérêts des propriétaires terriens en soient affectés négativement.

Une autre tentative sérieuse de réforme agraire eut lieu après la révolution de 1990. En novembre, la Constitution du royaume du Népal fut promulguée après que des années de mobilisation de masse eurent fait lever l'interdiction des partis politiques. Une élection générale eut lieu en mai 1991 et le NC la gagna et devient le parti le plus grand¹⁹. En novembre 1994, le CPN (UML) gagna 88 sièges au parlement et forma un gouvernement minoritaire. Avant d'être renvoyé en septembre 1995, le CPN (UML) institua la Commission Badal pour diriger une étude sur la réforme agraire et faire des recommandations. La commission recommanda un plafond beaucoup plus bas pour la tenure de la terre en comparaison avec la loi agraire de 1964²⁰, et des compensations pour les propriétaires seraient prévues pour

¹⁸ Voir Regmi, 1999 : 202. Selon un autre rapport, seulement 1,5% de l'ensemble des terres arables dépassant le plafond furent acquises. Voir Chapagain 2001, cité par Adhjkari 2006 : 19.

¹⁹ À l'élection de 1991, sur les 205 membres de la Chambre des représentants, le NPC gagna 110 sièges, le CPN (UML) 69 sièges, et le Front populaire uni du Népal (UPFN, Front politique du Parti communiste du Népal, dirigé par Prachanda–Unity Centre) gagna 9 sièges.

²⁰ Dans la région du Terai où se concentrent les terres fertiles, le plafond de la propriété terrienne, selon la loi agraire de 1964, était de 16,75 ha, mais 3 ha selon la recommandation de la Commission Badal. Les auteurs de cet article ont eu une longue interview avec K.P. Badal le 14 juillet 2008.

permettre des placements industriels et encourager le capitalisme national. Les propriétaires recevraient des actions de sociétés appartenant au gouvernement, bien que beaucoup de ces sociétés aient déjà été privatisées par le NC. Des mesures accompagnant la réforme agraire seraient prises pour réduire la fragmentation des fermes (à cette époque, 3,7 millions de foyers avaient 10,8 millions de pièces de terre), améliorer l'irrigation et augmenter la productivité, augmenter le revenu des paysans, construire 20 000 km de routes de campagne, encourager l'industrie et les transactions agricoles, lancer le mouvement coopératif en créant une coopérative agricole dans chaque village, instaurer un plan d'aide sociale avec 10% de contribution salariale et des fonds gouvernementaux à la même hauteur. Badal insistait pour que toutes ces mesures soient mises en place en même temps, avec la même priorité. Malheureusement, ces recommandations ne furent jamais mises en pratique.

En 2001, dans une tentative de répandre la popularité des rebelles maoïstes, le gouvernement fixa de nouveaux plafonds pour la terre et promit une mise en œuvre rigoureuse²¹. Depuis 2005, le projet d'une banque agraire fonctionnait, selon lequel la Banque agricole de développement achèterait le surplus de terre aux propriétaires et le distribuerait aux paysans pauvres en prêtant à taux bas (3% par an) à rembourser en 15 ans, par mensualités.

Problème de la réforme agraire hors la légalité sous l'insurrection maoïste du CPN

La voie maoïste de révolution agraire fut presque reproduite au Népal. Quand le CPN (M) lança la Guerre du peuple en février 1996, dans son *Appel au peuple*, il proclamait que la Guerre du peuple se déroulera «principalement, comme nous l'avons toujours dit, selon la stratégie d'encerclement de la ville à l'écart de la campagne, avec la révolution agraire comme axe et en liaison avec la lutte des classes rurales» (Karki & Seddon, 2003 : 192).

La thèse maoïste de la Nouvelle révolution démocratique a aussi été répétée au Népal. Babarum Bhattarai, le théoricien du CNP (M) et le ministre des Finances du nouveau gouvernement

²¹ Dans la région du Terai, les propriétaires pouvaient posséder jusqu'à 6,7 ha pour la culture; ce qui représentait une réduction de 60% du plafond comparée à celle de la loi agraire de 1964, mais était encore de 222% du plafond recommandé par la Commission Badal. Voir Adhikari 2006 : 20-21.

d'août 2008 avaient fait l'analyse de l'économie politique du Népal dans les années 1990, dans laquelle sa formulation était que « dans une économie semi-féodale fondée sur l'agriculture, comme celle du Népal, la Nouvelle révolution démocratique signifie principalement une révolution agraire. La principale stratégie pour la réforme agraire serait d'introduire des relations de production capitalistes en détruisant complètement les relations capitalistes féodales ou semi-féodales et bureaucratiques qui prévalent dans l'agriculture » (Karki & Seddon, 2003 : 158). Dans ce document, il proposait que les terres de ces féodaux qui n'utilisaient pas la terre et la main-d'œuvre dans les champs seraient confisquées sans compensation et distribuées aux paysans pauvres et sans terre ; la terre appartenant à des fermiers moyens ou riches aura un plafond de propriété fixé et les droits des métayers et le taux du loyer seraient définis ; toute forme de dette des gens pauvres et sans terre serait complètement annulée. Les fermiers recevraient de l'administration des possibilités d'irrigation adéquates, fournitures modernes en engrais, semences, machines, etc., des crédits et des marchés. L'idée était de mobiliser 70% de paysans pauvres pour soutenir les réformes agraires révolutionnaires, d'amener les agriculteurs moyens ou riches à les soutenir ou à rester neutres et de déposséder les 5% de capitalistes féodaux et bureaucrates qui détiennent 40% des terres.

Au bout des cinq premières années de la Guerre du peuple, en 2001, avec le CPN (M) qui augmentait le nombre des guérillers par bataillons et compagnies, l'Armée de libération du peuple fut officiellement établie avec un commandement centralisé et les milices du peuple se formèrent. Avec une vacance du pouvoir dans de nombreuses régions de l'ouest du Népal, le CPN (M) avait installé un pouvoir populaire local sous la forme de gouvernements populaires de districts, connus sous le nom de Comités locaux du peuple uni, sous lesquels se trouvaient divers services, y compris le service coopératif et celui de la réforme agraire ²². « Il y avait eu, dans la direction du parti, une distinction très nette entre les zones de guérilla et les zones de base, celles-ci étant tactiques et de transition, celles-là étant stratégiques. » ²³ Il apparaît que, alors qu'il y avait beaucoup

²² Voir l'interview de Prachanda pour le journal du RIM, *A world to Win* (Un monde à gagner) n° 27. Dans Karki & Seddon, nouvelle édition, 2003 : 260-278.

²³ Document du quatrième meeting élargi du CPN (M), 1998, deux ans et demi après le début de la Guerre du peuple. Voir Karki & Seddon, 2003 : 228.

d'actions militaires dans tout le pays, les zones de base ou les structures de pouvoir populaire embryonnaires s'établissaient surtout dans la région occidentale.

Quant à la forme et à l'échelle de la révolution agraire entreprise dans les régions de base, sous contrôle du CPN (M), les comptes rendus n'étaient pas détaillés. Prachanda mentionnait que les paysans pauvres « prenaient de grandes initiatives en accaparant des milliers de quintaux de grain, de récoltes et de terre et en détruisant les faux documents de servage de divers propriétaires féodaux de la région »²⁴. Les articles de journaux portaient surtout sur les attaques maoïstes contre l'armée et la police, les pertes de chaque côté, la prise de munitions et le montant des cambriolages de banques, en argent liquide²⁵. Le *Far Eastern Economic Report* (le rapport d'Extrême-Orient) a calculé que, jusqu'en 2002, les maoïstes avaient rassemblé 5 à 10 milliards de roupies (US\$ 64-128 millions) par extorsion, « taxe révolutionnaire », contribution de la diaspora népalaise et des cambriolages de banques²⁶.

Au printemps de 1999, quand Prachanda a parlé à un journaliste, il expliqua que les zones de base avaient commencé à s'installer à Rolpa, dans la région ouest, fin 1998; qu'on y taxait les hommes d'affaires locaux, tenait des cours de justice populaires et s'embarquait dans des distributions de terre et l'agriculture collective. Il expliqua que quand la terre était prise aux propriétaires, elle n'était pas distribuée aux paysans mais devenait propriété de la localité, possédée collectivement. Le rendement de la terre constituerait un fond collectif pour les masses, la distribution du bénéfice collectif se ferait selon les heures de travail. « Dans la région du centre, de nombreux hectares ont été pris ainsi que des milliers et des milliers de quintaux de grain; ils ont été distribués aux masses. » Dans les régions est et centre, l'échange de main-d'œuvre a été encouragé mais, dans le Terai, les paysans pauvres n'ont pas pu saisir la terre mais ils ont saisi le grain des propriétaires (Kardi & Seddon, 2003 :

²⁴ Les mots de Prachanda : « deux années capitales de transformation révolutionnaires » au bout de deux ans de Guerre du peuple. Voir Karki & Seddon, 2003 : 222.

²⁵ Pour avoir une liste des huit attaques principales par les maoïstes contre des garnisons de l'armée et de la police de 1996 à 2002, voir Raj, 2004 : 87.

²⁶ *Far Eastern Economic Review*, 24 août 2002, cité par Raj, 2004 : 87.

100-103). La première fois que le CPN (M) a été connu pour avoir pris de la terre dans l'est du terai fut en juillet, quand 15 ha de terre appartenant au fond commun d'un temple furent saisis et distribués à des dalits sans terre (Raj, 2004 : 98). On peut en conclure que la confiscation des terres dans le Terai fut surtout symbolique.

En mai 2006, le CPN (M) signa avec le gouvernement le Code de conduite du cessez-le-feu et en novembre 2006 l'accord de paix général, en plus d'autres accords avec l'Alliance des sept partis. Les clauses stipulaient, de la part du CPN (M), la dissolution du gouvernement populaire, l'installation de l'armée dans sept cantonnements, la mise des armes sous clé, le retour de la terre et des propriétés confisquées aux partis politiques, aux militants et aux civils. Ce serait en attendant le lancement des élections pour l'Assemblée constituante et l'adoption de la stratégie de mise en place de la réforme agraire scientifique²⁷. En ce qui concerne le retour des terres et propriétés confisquées, les conditions étaient que l'usage de la terre existant ne pouvait pas être modifié, les fermiers ne pouvaient pas être expulsés et la terre ne pouvait pas être vendue.

Travail de terrain, pressions, violences et résultats

En juillet 2008, les auteurs de cet article ont fait des visites sur le terrain dans les districts de Nepagunj, Dang et Chirwan pour connaître la situation des tenures et le point de vue de différentes sections de la population dans les villages.

Dans les divers villages que nous avons visités, le nombre de familles de paysans sans terre allait de 10% à 75%. On disait que certains gros propriétaires avaient de 50 à 70 ha de terres. Dans le bureau du CPN (M) du district de Dang; dans les collines de l'Ouest, ancienne place forte des activités du CPN (M), nous avons parlé à un militant au milieu des années 40. Il était devenu maoïste en tant que militant étudiant, inspiré par les écrits des leaders maoïstes, et avait enseigné pendant un certain temps, avant de rejoindre le PLA, 15 ans auparavant. Sa famille de dix membres avait 0,6 ha de terre. Il n'y avait pas de propriétaire terrien dans ce village, il n'avait pas entendu parler de terres confisquées mais on avait pris des récoltes.

²⁷ Pour les accords divers de novembre 2005 à novembre 2006, voir Pyakurel, 2007 : 152-209, annexes.

Un autre dirigeant militant, d'environ trente ans, dit qu'il avait obtenu un diplôme de commerce et avait rejoint le CPN (M) après ce diplôme. Il venait d'une famille au revenu moyen, composée de dix personnes, avec 1,5 ha de terre. Il fut nommé membre d'un escadron de la milice populaire, responsable d'assurer la sécurité des membres du parti. Il avait été mêlé à une douzaine de combats contre l'armée royale et dit que les propriétaires n'avaient pas de forces paramilitaires spéciales mais en appelaient à l'armée royale pour combattre les insurgés. Il avait le sentiment fort que le gouvernement devrait légiférer dans l'idée d'une réforme agraire révolutionnaire, mais que les paysans ne devraient pas rendre de terre. Le peuple devrait résister et refuser d'obéir si la législation était contre lui. Selon ce chef militant, le nombre de paysans dans cette région qui furent assassinés pendant ces quatre dernières années, à cause de leur résistance aux propriétaires, s'élevait à 300 à Dang, 500 à Bardiya, 600 à Kailali, 250 à Banke. Sur les 75 districts du pays, les terres avaient été confisquées dans 20 à 24 districts pendant la Guerre populaire et environ 2 000 ha de terre furent saisis dans le district de Dang. Les paysans recevraient de la terre dans de grands ensembles, en moyenne 0,3 à 1 ha de terre, mais cette allocation n'était ni systématique ni équitable.

Ce chef militant n'était pas content de la politique de retour de la terre aux propriétaires après l'accord de paix. Il dit que certains paysans consentaient à rendre la terre mais que beaucoup refusaient.

Nos recherches dans les villages

Le premier village est Bargaddi dans la municipalité de Ghorahi. Les villageois nous ont dit que 80 sur les 133 familles n'avaient pas de terre. Il y a sept ans, 30 ha de terre furent pris à des propriétaires absents et distribués à 21 familles. Nous avons parlé à quatre d'entre elles et elles eurent, séparément 0,1 ha pour une famille de cinq, 0,2 pour une famille de huit, 0,2 pour une famille de trois, et 1 ha pour une famille de trois. Auparavant, elles avaient dû abandonner deux tiers de leur récolte aux propriétaires et les familles qui avaient des enfants devaient fournir du travail gratuit au propriétaire, pour la garde des troupeaux ou les tâches ménagères.

La saisie des terres eut lieu après que les fermiers s'étaient organisés pour exiger de payer 50% au lieu des deux tiers de leur récolte aux propriétaires. Pendant la lutte, un massacre de paysans eut lieu dans ce village, le 23 novembre 2000. Une

femme, témoin oculaire, nous donna son témoignage de l'attaque des soldats. Elle vivait tout juste derrière une cour où les fermiers travaillaient à rentrer la récolte du propriétaire tout juste moissonnée. Il était environ 15 heures. Parmi les fermiers, il y avait ses deux frères de 25 et 30 ans ; chacun d'eux avait une fille. De sa maison elle a vu quatre soldats, portant des casques noirs, entrer dans la cour. Ils ordonnèrent aux 11 hommes de s'agenouiller et de se pencher, puis les tuèrent tous. Les soldats partirent ensuite, plusieurs villageois vinrent regarder, virent qu'un des fermiers vivait encore ; ils partirent donc pour chercher une charrette dans l'intention d'emmener le survivant à l'hôpital. Pendant ce temps, d'autres soldats arrivèrent dans trois véhicules, s'aperçurent qu'une personne n'était pas encore morte. Elle avait eu peur quand ils l'achevèrent en tirant sur lui. Ils restèrent dix minutes puis emmenèrent les corps à l'hôpital pour qu'on les autopsie et déclarèrent que c'étaient des guérilleros. Les familles reçurent les corps au bout de cinq à six jours. Ces 11 morts avaient de 25 à 50 ans.

Les villageois dirent que, trois jours avant cet incident, les combattants du CPN (M) avaient attaqué une caserne de l'armée à 4 km du village. Après le massacre des 11 fermiers, cette nuit-là, tous les villageois quittèrent le village pour leur sécurité puis revinrent les jours suivants. La rumeur se répandit que c'étaient les propriétaires qui avaient demandé à l'armée de venir. Trois propriétaires, apparemment effrayés de la vengeance des villageois, n'osèrent pas revenir après l'incident. Les villageois prirent leurs terres. Trois mois plus tard, une nuit, les villageois allèrent ensemble détruire les maisons des trois propriétaires et les réduisirent à l'état de décombres.

Selon les villageois, le gouvernement avait versé des compensations aux propriétaires, mais pas aux victimes du massacre. Plus tard, en juillet 2003, un propriétaire fut exécuté par les maoïstes. Dans ce village, il y avait 27 membres du CPN (M).

Nous étions curieux de savoir pourquoi la distribution des terres aux familles paysannes n'était pas égale et aussi pourquoi les grandes parcelles des résidences des propriétaires n'étaient pas saisies pour l'agriculture mais restaient en jachère. Après une discussion détaillée avec les villageois, nous découvrîmes que les prétendues « confiscations de terres » étaient en fait l'arrêt de l'abandon de la récolte aux propriétaires.

Les fermiers continuèrent à cultiver les mêmes parcelles qu'avant, il n'y eut pas de redistribution de terre et le changement

c'était que maintenant ils pouvaient garder toute la récolte. Avec la promesse du CPN (M) de rendre la terre et les propriétés confisquées aux propriétaires terriens, l'implication pour ces fermiers serait qu'ils continueraient à travailler la terre mais devraient reprendre leur livraison de 50% à deux tiers de leur récolte aux propriétaires.

Cependant, jusqu'au moment de notre visite dans ce village, les propriétaires n'étaient pas encore revenus pour réclamer leurs biens et les fermiers continuaient à cultiver la terre et à garder la récolte. Dans le même village où trois propriétaires n'osaient pas revenir, nous avons interviewé une propriétaire d'environ 65 ans. Sa famille était venue de l'Ouest du Népal il y avait 150 ans et quatre générations avaient vécu ici. Ils possédaient 6,7 ha de terre et avaient 10 fermiers qui leur donnaient la moitié des récoltes comme loyer. Le revenu annuel tournait autour de 100 000 roupies. Elle avait eu peur quand les villageois avaient détruit la maison du propriétaire son voisin, mais puisqu'il n'y avait nulle part où aller, sa famille resta. Sur sa terre poussaient 80% de riz et 20% d'autres cultures, telles que du maïs, des oléagineux, des haricots. Quand la Guerre populaire commença, elle se mit à payer ses aides ménagères alors qu'elles travaillaient gratuitement avant. Son petit-fils – que nous avons rencontré – étudiait la médecine.

Le second village est Sukdewa, dans le district de Dang. Nous avons parlé à des membres d'associations de paysans. Ici 75% des 95 familles n'avaient pas de terre. Presque tous les paysans étaient organisés dans l'association de paysans qui consistait en 11 ou 13 membres dans chacun des cinq comités. Quinze personnes de ce village faisaient partie du PLA.

Il y a six ans, ils ont saisi 20 ha de terre à deux propriétaires et occupé aussi 13 ha appartenant au gouvernement. Le chef de l'association de paysans, un grand gars solide, nous a dit que son père avait travaillé comme *kamiya* (serf) pendant 25 ans et que lui-même l'avait fait pendant 7 ans. Comme serfs, ils étaient nourris en échange de leur travail et c'était leur seule rétribution.

Quand nous lui avons parlé du retour des terres saisies à leurs propriétaires, les paysans racontèrent d'un air triomphant l'histoire qui avait eu lieu un an auparavant, lorsque les propriétaires vinrent à une réunion entre des représentants du CPN (M) et le NC, dans une ville voisine pour signer un accord sur le retour des terres. 3 000 paysans marchèrent de longues heures jusqu'au lieu de la rencontre, frappèrent les propriétaires devant les représentants des partis et empêchèrent la signature de l'accord.

Le chef de l'association de paysans nous montra son poing, avec lequel il avait donné une leçon aux propriétaires. Les paysans dirent, à l'unanimité, qu'ils ne rendraient aucune terre. Quant à leurs espoirs de réforme agraire, ils avaient le sentiment qu'une famille de 7 devrait avoir droit à 1,2 ha de terre, mais ils pensaient que les paysans ne devraient pas payer pour leur terre.

Pour ce qui est de rendre la terre aux propriétaires, ils nous ont dit que dans les quatre villages de cette région on avait confisqué la terre de 5 propriétaires, il y avait 5 ou 6 ans, pour un total de 60 ha. De cette terre, 13 ha qui appartenaient à une seule personne avaient été rendus. Ils nous dirent aussi que dans tout le district de Dang, des 2 300 ha de terre saisie, 720 ha avaient été rendus et les 1 580 ha restants devaient toujours être rendus... On estimait que, dans tout le Népal, environ 33 000 ha de terre avaient été saisis.

Alors que la plupart des villageois du district de Dang que nous avons interrogés étaient en faveur d'une distribution égale des terres à tous ceux qui les cultivent, un fermier de Madhesi, dans le district de Nepalgunj, dans le Terai, n'était pas d'accord avec cette idée parce qu'il pensait qu'il y avait des fermiers actifs et non actifs. La famille de ce fermier madhesi était venue de l'Uttar Pradesh, en Inde, il y avait trois générations. Il avait 4,5 ha de terre et un revenu annuel net d'environ 80 000 roupies. Cependant, 2 ha de sa terre furent détruits par une grave inondation, l'année passée, et 150 familles de son village étaient parties dans la zone forestière à cause de la perte de leurs champs après l'inondation. Il dit qu'il y avait très peu de gros propriétaires avec plus de 20 ha de terre: la plupart des familles avaient une propriété de 1 à 3 ha de terre. Il n'était pas d'accord avec certains politiciens madhesi en vue qui voulaient une séparation du Terai d'avec le Népal; il craignait que les communautés ne soient déchirées par la violence.

Le troisième exemple est dans le district de Chitwan, dans le village de Simal Tandhi de Kumroj VDC. Il y avait 200 familles; 5% étaient sans terre, 60% des familles avaient de petites parcelles de 0,4 à 0,5 ha, et environ 15 à 20% avaient plus d'un ha. Beaucoup de familles dépendaient des revenus de travailleurs migrants dans les pays du Golfe où ils pouvaient gagner 10 000 roupies par mois. Le village souffrait des inondations et avait une petite ONG japonaise qui finançait un projet de trois ans pour consolider les rives du fleuve et comprenait, dans son travail d'aide, des projets vivriers. Ce fonds était de 100 000 roupies. Dans un autre village avec la sécurité alimentaire et des projets de survie,

l'ONG allemande et le gouvernement japonais alimentaient un fonds de 6,5 millions de roupies sur deux ans; ce qui couvrait deux villages avec chacun 500 à 700 familles.

Le quatrième est Ghokrela, un village de Kumroj VDC. La plupart des villageois appartenaient à la caste des dalits du Terai, économiquement faibles. 15 des 53 familles étaient sans terre, la plupart avaient 0,15 à 0,3 ha de terre et deux familles avaient 3 ha de terre. À la suite d'une grosse inondation en 1993, qui détruisit une bonne partie des terres, une société commerciale acheta 60 ha de terre pour planter des arbres et vendre le bois. 15 villageois travaillaient comme travailleurs migrants dans le Golfe et en Inde. Un villageois nous dit qu'il avait travaillé en Arabie saoudite pendant deux ans, avec un salaire de 8000 à 10000 roupies par mois, mais on ne lui a pas payé trois mois de salaire. Il rapporta 25000 roupies mais comme il avait dû payer 100000 roupies pour aller dans le Golfe, il lui restait une dette de 75000 roupies. L'intérêt de la banque était de 12,5% par an et celui du prêteur de 24%... 60 % des familles avaient des dettes. Dans notre discussion avec un groupe d'environ 30 villageois, ceux-ci exprimèrent un consensus en faveur de la redistribution égale d'un total de 12 ha de terre arable et de zone forestière appartenant au village. Nous avons demandé aux villageois quelle était leur affiliation politique: environ la moitié était du CPN (M) et l'autre moitié du CPN (UML); très peu étaient membres du NC.

Le cinquième est le village de Lalpur dans le Birendranagar VDC. Nous avons visité une école agricole où 28 familles participaient à un projet de culture biologique. Dans cette circonscription, il y avait 500 familles et la terre totalisait 100 ha. La tenure la plus forte était de 1,2 ha. 50% des familles comportaient un travailleur migrant, 20% des familles avaient des dettes s'élevant de 50000 à 100000 roupies; l'intérêt de la banque de développement était de 12% par an et celui du prêteur de 36%... Le groupe d'environ 20 villageois dirent à l'unanimité qu'ils voulaient une distribution égale par tête pour ceux qui cultivent la terre et qu'ils avaient aussi besoin de possibilités d'irrigation.

Recommandations: idées préliminaires sur la réforme agraire au Népal

Ce qui suit est un aperçu de nos observations et recommandations pour des politiques de développement stable et durable au Népal.

Mesures institutionnelles pour le plein pouvoir et l'autonomie de l'économie nationale avec, comme centre, la réforme agraire...

La question de la réforme agraire en Asie n'a jamais été sérieusement discutée par les Asiatiques : les réformes agraires dans les pays d'Asie du Sud n'ont produit aucun modèle réussi même si elles ont été scientifiques et légales, alors que les réformes agraires dans les pays et régions d'Asie de l'Est n'ont produit aucun modèle qui ait échoué, quels que soient les systèmes politiques ou les idéologies dont se réclamaient ces pays ou régions.

Bien qu'il y ait un accord entre le CPN (M) et les autres partis politiques pour que la terre saisie par les paysans pauvres à leurs propriétaires soit rendue en attendant qu'une « réforme agraire scientifique » soit lancée par un nouveau gouvernement et une nouvelle constitution, il n'est pas certain qu'à la base les paysans accepteraient l'arrangement politique de s'accommoder de la légalité de l'ancien système et d'abandonner ce qu'ils ont déjà gagné par la révolution et que, au niveau plus général, « la réforme agraire scientifique que le nouveau gouvernement doit lancer prenne le modèle de l'Asie du Sud ou celui de l'Asie de l'Est ». Il est nécessaire d'étudier les différentes expériences de réformes agraires dans les diverses régions d'Asie. Dans l'Asie du Sud, en dépit du fait que les réformes ont fixé « scientifiquement » des plafonds différents pour les exploitations agricoles et ont compensé « légalement » les propriétaires pour la terre en trop qui fut distribuée ensuite aux paysans sans terre, les réformes agraires furent conduites uniquement pour qu'il y ait des réformes et firent ainsi partie des politiques ayant échoué, menées par la bourgeoisie nationale qui, par nature, ne pouvait atteindre la maturité et étaient subordonnées à une économie colonialiste. La situation était différente en Asie de l'Est. Que ce soit « le changement institutionnel forcé » instauré par la violence au cours de trois guerres, comme sur le continent chinois, ou « le changement institutionnel par encouragement » pratiqué dans la presqu'île chinoise de Taiwan, par lequel le gouvernement donnait des compensations aux propriétaires en actions à venir de l'industrie et du commerce d'État, cette réforme était une politique unifiée, mise en place dans tout le pays ou la région entière et basée sur la distribution égale de terre, au niveau du village. La réforme agraire n'est jamais un problème d'organisation agricole en soi, mais un problème tout à fait fondamental de relation à la propriété pour que l'économie nationale du pays entier ou la région de l'Asie de l'Est se débarrasse du colonialisme et lutte pour l'indépendance et l'autonomie.

Il en découle que la réforme agraire pour les paysans est tout simplement la terre pour ceux qui la cultivent mais que, pour le pays, cette réforme est la construction d'une institution fondamentale qui permette le renforcement de l'économie nationale. En Asie de l'Est, elle fut mise en place dans des pays ou régions qui prétendaient être soit « socialistes » soit « capitalistes » – la Chine, le Vietnam, la Corée, le Japon, Taiwan. La réforme agraire est de nature démocratique et non socialiste. En conséquence, le succès de la réforme agraire en Asie de l'Est ne fut ni le résultat d'une idéologie ni de lois institutionnelles empruntées à l'Ouest. En un mot, la réforme agraire ne devrait pas être un changement indépendant de l'institution agricole mais devrait être une composante fondamentale d'un programme général de construction de l'économie nationale. En nous basant sur les principes énoncés ci-dessus, nous aimerions exprimer nos idées préliminaires à un projet de réforme agraire au Népal.

– Toute la terre doit être prise aux propriétaires, sans qu'aucun plafond soit fixé. La terre doit être distribuée entre les membres du village qui cultivent. Le gouvernement doit décider d'un « prix moyen du marché » pour une compensation aux propriétaires terriens. Ceux-ci peuvent choisir entre deux options :

1. Si les propriétaires choisissent d'obtenir leur compensation réglée en totalité, ils ne recevront pas d'argent liquide mais des obligations de sociétés d'État telles que celle de l'énergie hydraulique ou celles d'infrastructure, ou encore des obligations gouvernementales à long terme ;

2. Si les propriétaires veulent recevoir de l'argent liquide, 15% seront déduits du montant de la compensation ; cette somme sera allouée au budget du gouvernement local pour financer la réforme agraire ou pour développer des infrastructures rurales après la réforme.

– Pour les paysans, la terre doit être distribuée d'une manière équitable, *per capita*. La terre n'est pas donnée gratuitement, mais remboursée comme « prix de la terre » en récoltes et non en argent. Les paysans peuvent choisir l'une des deux options :

1. rembourser avec 10% des récoltes pendant 15 années consécutives ;

2. payer 15% des récoltes, pendant 10 années consécutives (ou à un taux intermédiaire, mais 15% devrait être le maximum).

L'un ou l'autre de ces choix est très inférieur aux 50% que les fermiers paient actuellement aux propriétaires. Quand le prix de la terre a été totalement payé, le gouvernement peut calculer le rendement de la terre sur 10 à 15 ans et imposer à 5% par

an la terre. De cette façon, le paiement en nature assurera pour le gouvernement la sécurité alimentaire nationale, sur le long terme. D'autre part, au bout de 10 à 15 ans, le gouvernement local pourra encore recevoir 5% du rendement total des récoltes sous la forme d'impôt agricole qui pourra servir aux investissements locaux (comme l'amélioration du système d'irrigation) en temps normal et pour le contrôle des prix par le gouvernement en période de crise alimentaire.

Ce projet est un mélange des modalités des réformes agraires en Chine, au Japon, en Corée, à Taiwan et au Vietnam. Il y a quatre avantages :

1. la stabilité politique, dont les jeunes démocraties ont le plus grand besoin, est assurée sans heurts violents entre propriétaires et fermiers lors de la confiscation des terres ;
2. le gouvernement, qui se trouve déjà dans des difficultés financières, n'a pas besoin de se charger d'un fardeau financier supplémentaire en lançant la réforme agraire et, en recevant des obligations plutôt que de l'argent, les propriétaires peuvent faire partie de la bourgeoisie, plus soucieuse des revenus attendus et des avantages de la force hydraulique que de se jeter dans la consommation immédiate ou la spéculation ;
3. le nouveau gouvernement peut tirer avantage de cette possibilité d'autonomie énergétique et instaurer la base financière de sociétés par actions avec le contrôle de l'État sur les ressources naturelles et les industries vitales pour l'économie nationale. Le gouvernement peut émettre des obligations pour promouvoir le développement des infrastructures ;
4. tandis que la terre va aux cultivateurs, un système d'État pour la sécurité alimentaire, avec un faible coût des transactions, se crée entre le gouvernement et les petits fermiers isolés qui ont la terre distribuée équitablement : ils donneront volontairement des récoltes à l'État et garantiront le fonctionnement à bas prix du système d'État pour la sécurité alimentaire à bas coût. Le nœud de ce plan est que le gouvernement recevra les bénéfices officiels mais fera passer les coûts officiels à d'autres.

Exploitation raisonnable des ressources en eau et des forêts

Après avoir renversé la monarchie, le nouveau gouvernement devrait saisir l'occasion pour nationaliser toutes les ressources naturelles du pays et créer des sociétés d'État fondées sur les investissements communs de coopératives de développement des ressources. Alors que le développement de la force hydraulique

peut être poursuivi avec les obligations d'État liées à la réforme agraire, le développement des ressources forestières peut être lié directement aux forêts communautaires. À condition que l'exploitation de la forêts et des sous-bois puisse donner les moyens de vivre durablement aux populations locales des montagnes et des zones forestières, les villageois, avec des responsabilités, des droits et des avantages, devraient être obligés de défendre les ressources forestières de leurs communautés.

Les comités élus démocratiquement dans les communautés forestières réaliseront les objectifs suivants :

– négocier et décider de la fréquence, de l'intensité et du volume de l'élagage des forêts et fixer les limites des intervalles et de l'importance des coupes. L'État devrait, par des lois, interdire la déforestation ;

– les comités de base des communautés forestières feront partie des sociétés forestières d'État en ayant des actions correspondant à la superficie de leur forêt, au volume d'arbres et de stock. Ils devraient tirer avantage des politiques préférentielles de l'État qui soutient les petites entreprises agro-forestières et les coopératives et profiter aussi des programmes d'État pour la gestion, la formation professionnelle et le soutien aux infrastructures ;

– promouvoir l'éco-économie de l'exploitation forestière, mettre en place une économie des terres limitrophes (surtout l'agriculture biologique et l'élevage) afin de lier la préservation de l'environnement au développement de l'industrie agro-forestière ; les produits biologiques peuvent être exportés par les sociétés forestières d'État. Ce programme offrira 10 à 15% d'emplois à la population rurale et répondra aux problèmes d'emploi d'une population rurale assez pauvre qui fait face à une pénurie de surfaces arables, même si la réforme agraire réussit.

Si le gouvernement du Népal peut contrôler ses riches ressources naturelles pour développer son industrie de force hydraulique d'État par actions et fondée sur les communautés, son économie forestière intégrée, il n'a pas besoin de reproduire le modèle d'industrialisation chinois et vietnamien.

Perspectives

Le CPN (M) a repris la voie de la politique parlementaire, après une décennie de Guerre du peuple. Depuis le 21 novembre 2005 où le CPN (M) a signé l'accord en 12 points avec l'Alliance des sept partis, jusqu'au 21 novembre 2006 où l'accord global de paix fut signé entre le CPN (M) et le gouvernement et où les deux côtés ont invité les Nations unies à intervenir, la transition

entre la guerre civile et la réconciliation pacifique fut à l'ordre du jour. En février 2006, lors de plusieurs interviews, Prachanda insista sur l'importance d'une solution pacifique à la situation et dit que sa ligne politique avait été décidée à l'intérieur du CPN (M), depuis trois ans²⁸. Bien qu'un tel tournant politique ait causé des critiques de la part de ses anciens alliés comme le Parti communiste de l'Inde (maoïste)²⁹, on comprend que le CPN (M) avait subi de fortes pressions après 9-11 ans, quand les États-Unis traitaient tous les groupes armés de « terroristes » et que le CPN (M) lui-même était dérangé par des problèmes internes³⁰. Peu après la signature de l'accord de paix de novembre 2006, l'étiquette « terroriste » fut ôtée du CPN (M) à l'intérieur du Népal.

Le CPN (M) insiste pour que l'exploitation de classe prenne fin au Népal ; aussi, la question reste posée de savoir si la réforme agraire peut être menée à bien par la législation constitutionnelle et la négociation pacifique. Comment les propriétaires terriens vont abandonner leurs terres et comment la réforme agraire fera partie intégrante de la réforme d'ensemble afin que le Népal devienne une république souveraine et démocratique sera la question principale pour les mois à venir.

À ce propos, les expériences de l'Asie de l'Est pourraient aider à nous éclairer sur les approches et les méthodes d'une réforme agraire.

Traduit de l'anglais par Josette Hérou

²⁸ Voir les interview de Prachanda pour *The Hindu*, le 10 février 2006 et pour la *BBC* le 13 février 2006.

²⁹ En juillet 2006, le CPI (maoïste) a critiqué Prachanda pour avoir commis quatre fautes. 1/Il y aurait des intérêts de classe diamétralement opposés dans le gouvernement d'intérim et il était triste pour le CPN (M) de choisir cette voie quand les maoïstes avaient le pouvoir *de facto* dans la plus grande partie de la campagne. 2/Faire fusionner le PLA avec l'armée régulière du gouvernement signifiait que le peuple serait sans défense car l'armée défend les anciens intérêts. 3/Inviter les Nations unies au Népal et dissoudre les gouvernements populaires à la campagne détruirait tous les acquis révolutionnaires. 4/Le CPN (M) créait des illusions sur la nature des partis parlementaires et il préconisait une coexistence pacifique avec des partis de classes dirigeantes au lieu de les renverser par la révolution. Voir le reportage dans *The Hindu*, 24 juillet 2006.

³⁰ Voir Vishwakarma, 2006 : 122-144, sur les textes du débat interne dans le CPN (M).

Références

- Adhikari, Jagannath [2006] *Land Reform in Nepal: Problems and Prospects*, Kathmandu, NIDS.
- Chapagain, D.P. [2001] *Status Review and Dialogue: Land and Agriculture*, Kathmandu, World Conservation Union Nepal.
- CSRC [2004] *Advocacy for Land Rights*, Kathmandu, Community Self Reliance Centre.
- Karki, Arjun & Seddon, David, eds. [2003] *The People's War in Nepal: Left Perspectives*, Delhi, Adroit.
- Pyakurel, U.P. [2007] *Maoist Movement in Nepal: A Sociological Perspective*, Delhi, Adroit.
- Regmi, Mahesh C. [1999] *Landownership in Nepal*, Delhi, Adroit.
- Viswakarma, R.K., ed. [2006] *People's Power in Nepal*, Delhi, Manak.